

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 13

Artikel: Le renard de Payerne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180811>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteure vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le Renard de Payerne.

Pendant l'école de recrues que les jeunes carabiniers des cantons romands firent à Payerne au mois de juin 1869, il se passa un fait dont le récit intéressera peut-être nos lecteurs.

Par une chaude après-midi, la deuxième compagnie, composée de Genevois et de Neuchâtelois, sortit de la caserne pour manœuvrer dans une forêt ombreuse des environs. Disons en passant que cette caserne n'est autre que l'antique église attribuée à la reine Berthe, la noble fileuse, dont le nom est populaire dans nos cantons. Après avoir servi de magasin à une fabrique de tabac, le vénérable édifice héberge tant bien que mal les carabiniers fédéraux. — Lorsqu'on a longé la rue principale de Payerne et qu'on se dirige du côté de Romont, on a sur la gauche, à une demi-lieue de distance, un joli bois, pas trop touffu, et très propre aux opérations militaires. C'est dans ce bois que notre compagnie devait apprendre le service de sûreté en marche et la garde de camp.

L'on fit halte sur la route, au centre du bois, en attendant les ordres de notre chef d'instruction, le lieutenant-colonel Fratcola. Pendant que nous examinions le terrain, théâtre de nos opérations, nous vîmes, non sans surprise, apparaître tout à coup un renard, qui, la queue baissée, sortit du bois, et traversa lentement la route, comme pour nous jeter un défi. Il n'avait, pour le moment, rien à craindre, car nos fameuses carabines Peabody n'étaient pas chargées, et nos gibernes étaient vides. Pourtant, chacun porta la main à son arme, et coucha en joue le rusé compère, auquel maint bon tireur eût aimé envoyer une balle, au risque de passer quelques jours d'arrêt dans les caveaux attenant à l'Hôtel-de-Ville.

La troupe ayant été divisée en garde, postes, petits-postes, etc., le camp fut établi au centre du bois. La consigne donnée, ordre était d'arrêter tout passant au cri de : « halte, qui vive ! » prononcé d'une voix sonore, et de ne lui laisser continuer son chemin que lorsqu'il aurait remis le mot de passe.

Tout alla d'abord suivant les règles rigoureuses de la stratégie. Mais une circonstance à laquelle nos supérieurs n'avait pas songé et que la théorie fédérale n'avait pas prévue, vint déranger toute l'économie de nos opérations. Chacun veillait à son

poste, comme si de la vigilance de chaque sentinelle dépendait le salut de la patrie, lorsque des cris d'alarme poussés par des hommes, des femmes et des enfants partirent d'une ferme voisine, nommée la ferme Perrin. A voir ces honnêtes cultivateurs courir dans tous les sens, s'appeler l'un l'autre, nous crûmes à un grand malheur. Peut-être l'incendie venait d'éclater dans cette demeure paisible et allait la réduire en cendres. Notre inquiétude était grande, mais fidèles à notre devoir, nous ne pouvions quitter notre poste pour secourir ces malheureux.

Bientôt la cause de ce vacarme nous fut révélée ; car, sans s'inquiéter des lois militaires et du mot d'ordre, le renard, tenant entre ses dents une superbe poule qu'il venait de dérober, fondit tout à coup sur un poste à qui il causa autant de surprise et d'émoi qu'un obus éclatant sous leur nez. Nos camarades firent un saut et jetèrent un cri si perçant que la bête effrayée se dirigea ventre à terre d'un autre côté. Malheureusement pour elle, le bois était cerné par des troupiers qui, faute d'un autre ennemi à combattre, ne demandaient pas mieux que de lui ôter la vie. Le renard, menacé de toutes parts, se jeta au milieu de la forêt où stationnait la grand'garde, qui s'apprêtait à le recevoir sur ses baïonnettes. Ce fut alors un tumulte, une mêlée que l'on ne peut décrire ; un combat sérieux eût été moins bruyant. Chacun se croyait appelé à larder le pillard et à le rapporter en triomphe au bout de sa carabine. Mais l'agile animal esquiva tous les coups, et, passant entre les jambes de ses adversaires, réussit à gagner le large. Il n'était pas au bout de ses tribulations. Un jeune Neuchâtelois, grand, robuste, agile comme un Indien, s'élança à sa poursuite ; son exemple fut suivi par les plus habiles courreurs. On peut juger de nos bravos et de nos rires à la vue de cette course d'un genre nouveau. Nos chasseurs coupèrent la retraite au fuyard et allaient l'atteindre, lorsque le pauvre diable, lâchant sa proie, fit un saut désespéré et disparut dans les broussailles.

Nos carabiniers ramassèrent la poule, mais à leur extrême surprise, c'était une poule sans tête. Dans son effroi, et par une contraction convulsive des mâchoires, le renard l'avait guillotinée.

Quelle joie pour la troupe, lorsque nos hommes rentrèrent au camp, de voir que la chasse n'était pas restée sans résultat. Le vainqueur, portant la poule

embrochée au bout de sa baïonnette, fut placé en tête de la compagnie, parmi les géants de Genève, dont l'un, le brave Pathey, ne mesurait pas moins de 6 pieds 2 pouces. On fit une entrée triomphale à Payerne, où le bruit de nos exploits était déjà parvenu.

La poule, plumée par les hommes de cuisine, prit majestueusement sa place dans la soupe du lendemain et fournit à nos héros un meilleur repas que l'ordinaire de la Confédération; surtout il fut assaisonné par la gaîté et par les saillies de cette jeunesse pleine de vie, d'entrain et de bonne humeur. Parmi les souvenirs que nous a laissés cette école, nous comptons au premier rang le renard de Payerne.

(*Rameau de Sapin*).

Le réveil du peuple vaudois.

Souvenirs de la fin du XVIII^e siècle.

(Extrait des correspondances de l'époque.)

LES BANQUETS PATRIOTIQUES DE 1791.

III

Rolle, 15 juillet. — Le jour à jamais mémorable, dans les annales de la liberté, du 14 juillet, a été célébré par les villes de Lausanne, Vevey, Coppet, etc. Partout l'étendard de la nation française a flotté dans les airs.

Le lendemain 15, il y eut grande fête à Rolle, vingt-huit voitures avec musique, arrivèrent à 9 heures du matin, précédées d'une troupe de cavalerie, elles traversèrent toute la ville au bruit du canon, pour se rendre sur le port, où arrivait en même temps un petit bâtiment pavoisé des couleurs tricolores, qui fut reçu au bruit de la musique et de l'artillerie. L'on tira au jeu de l'arc à un prix qui fut suivi d'un dîner en plein air de 161 couverts, sous l'abri d'une vaste tente. De nombreuses santés sont portées, parmi lesquelles nous citerons celles : A l'amendement de tous ceux qui ont été dans l'erreur sur le vrai patriotisme. — Aux Municipalités de Paris, grandes et petites. — A toutes les communautés de campagne : prospérité, union, lumière et liberté. — Aux mânes de Mirabeau.

Au milieu de la table, sur une pique, on avait placé le chapeau de Guillaume Tell, orné de lauriers et d'une grande cocarde française. La coupe de la Fraternité, qui avait figuré la veille au banquet du Jourdin, près la Croix-d'Ouchy, fut remplie de vin et circula sous les tilleuls de Rolle. Après le repas, le chapeau de la liberté fut promené par la ville et planté au milieu de la place d'armes, qui fut nommée le Champ-de-Mars*.

* La lettre que nous reproduisons par extrait ne mentionne pas quelques faits qu'il importe de rappeler et que M. Verdeil raconte en ces termes :

« La fête de Rolle, où les *Abbayes de l'Arc* s'étaient donné rendez-vous, se composait de personnes des deux partis... M. de Bonstetten, bailli de Nyon, M. de Kirchberg, baron de Rolle et de Mont et d'autres personnages dévoués à LL. E.E. de Berne, qui assistaient au banquet, protestent par leur silence contre ces exagérations et se retirent indignés. Bientôt les convives, qui étaient restés, se lèvent et se rendent en procession au château des Uttins, chez M. de la Harpe, qui leur remet un drapeau d'Abbaye ; des officiers, en uniforme et l'épée nue, entourent ce trophée et dirigent une procession qui, aux cris de *Vive l'Égalité*, parcourt la ville, etc. »

La fête fut terminée par un bal, où les dames parurent avec les couleurs françaises. Tout le peuple prit part à cette fête et jamais les habitants du pays de Vaud n'ont si bien montré qu'ils sont dignes de cette liberté, dont l'exemple de leurs voisins leur promet une conquête facile.

Cully. — Le bailli de Lausanne voulant faire un contraste aux fêtes des patriotes, en a fait célébrer une à Cully, le 15 août, en mémoire de la fondation de Berne. Cent cinquante paysans, la plupart membres des Conseils municipaux des quatre paroisses de Lavaux, y ont assisté ; un dîner splendide a été donné au bord du lac, au bruit de l'artillerie et des fanfares ; mais la fin a dégénéré en véritable orgie. Quelques-uns des convives, le cœur encore ulcéré de ce que douze membres seulement ont pris le nom des Conseils pour présenter une adresse au bailli de Lausanne, protestant de leur fidélité à LL. E.E. de Berne, ont occasionné une rixe dans laquelle le bailli lui-même a été entraîné. Des injures ont été venu aux coups ; deux partis se sont formés, les tables ont été renversées avec plats, verres, bouteilles. Ce n'est qu'avec bien de la peine que le bailli, monseigneur d'Erlach, a réussi à se retirer de la bagarre, froissé et meurtri.

Le lendemain, 16 août, était le jour de la *Fête des Vignerons* de Vevey, qui attire un concours prodigieux de gens de tous les pays, près de douze à quinze cents étrangers, ce qui a fort alarmé Messieurs de Berne. Déjà ils croyaient voir un rassemblement de tous les factieux du pays, profitant de la circonstance pour faire une révolution à la française. Ils voulaient absolument nous donner une forte garnison étrangère ; mais nous nous y sommes opposés avec fermeur et dans la discussion que notre refus a nécessité à Berne, ses patriciens ont eu assez de prudence pour nous confier ce soin. Avec une simple garde bourgeoise peu nombreuse, tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait.

L'onello Antoine et lo villo fusi.

Din lo dzouveno teimps iau i'allavé à l'écoûla i'été on tot du, mā ora ti lé z'infants sant prau crouïes, n'été pas veré ? — Mé rassovigno d'ona farça que n'avant faîte, Djan Brenet et mé, au villo oncllo Antoine dau Meriau.

L'étai, — me simblé que lâi su oncora — ona balla matenâie dau māi de mai, pé on devindro. Allâ à l'écoûla ! cein no trossivé lé cotûte ; lo sélau simblavé sé riré de no et lé z'ozis no subliavant.

Djan Brenet étai commin mé ; l'amâvâ mi lo grand ai que la plântze naîre ! L'avâi din sa catzetta dé biantzet dé la pudra que l'avâi robâie à son père, din sa granta giberne, apri l'avant-reiûva.

No no z'amusivant à fabrequâ dé gueliétés po lé faire à dzerefâ su ona tiole. To don coup, ona crâna idée, on'idée lumineuse, coumin dit noutron gressier dé la fromadzire, mè passa pé la tîta coumin on'é-ludze.

— Sâ-to, Djan, cein que no vòllin faire po no z'amusâ coumin dai benirâu ? que lai dio in fasint dai chautâies dé fou.